



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



Le Poincaré
2, rue de la Claire
69009 Lyon

Kumulus Vape

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes
Siège social : 109 Rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 LYON CEDEX 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS B 351 497 649

AURYS ADVISORY
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 1 000 euros - RCS Lyon 913 749 552

Kumulus Vape

Société anonyme
RCS : Lyon n° 752 371 237

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Kumulus Vape,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Kumulus Vape relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et conventions générales » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences du changement de réglementation comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 29 avril 2026

Aurys Advisory

Lyon, le 29 avril 2026

Signé par :
 Damien MEUNIER
97357F8D5ABD4D8...

Signé par :
 Paul-Armel JUNNE
DC78F6D828EB4C5...

Signé par :
 CHRISTOPHE BOURGOGNON
8BFE40DC82F84B4...

Damien Meunier

Associé

Paul-Armel Junne

Associé

Christophe Bourgognon

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement	207 607.42	169 464.23	38 143.19	31 091.20	7 051.99	22.68
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	693 262.53	496 939.03	196 323.50	41 180.50	155 143.00	376.74
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes				900.00	900.00	100.00
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	226 938.12	147 778.92	79 159.20	94 422.81	15 263.61	16.17
	Autres immobilisations corporelles	682 089.68	372 733.82	309 355.86	345 153.73	35 797.87	10.37
	En cours, avances et acomptes	451 715.61		451 715.61		451 715.61	
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	4 325 266.77		4 325 266.77	3 427 670.17	897 596.60	26.19
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	191 287.75		191 287.75	172 852.13	18 435.62	10.67
	Total de l'actif immobilisé (III)	6 778 167.88	1 186 916.00	5 591 251.88	4 113 270.54	1 477 981.34	35.93
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.	62 749.61		62 749.61	66 640.85	3 891.24	5.84
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	8 182 437.42	5 043.00	8 177 394.42	10 288 431.97	2 111 037.55	20.52
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	3 863 551.37	122 858.45	3 740 692.92	3 474 251.12	266 441.80	7.67
	Autres créances	1 492 939.65		1 492 939.65	1 423 939.66	68 999.99	4.85
	Charges constatées d'avance	2 691 535.52		2 691 535.52	1 881 061.69	810 473.83	43.09
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	1 249 384.26		1 249 384.26	22 487.50	1 226 896.76	NS
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	4 967 340.35		4 967 340.35	5 196 789.04	229 448.69	4.42
	Total de l'actif circulant (IV)	22 509 938.18	127 901.45	22 382 036.73	22 353 601.83	28 434.90	0.13
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	27 288 106.06	1 314 817.45	27 973 288.61	26 466 872.37	1 506 416.24	5.69

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 151 329)	151 328.85	153 328.85	2 000.00	1.30		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 816 447.63	7 816 447.63				
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	15 332.91	15 332.91				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	8 732 796.64	6 498 704.56	2 234 092.08	34.38		
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 422 849.78	2 754 845.51	1 331 995.73	48.35		
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	18 138 755.81	17 238 659.46	900 096.35	5.22		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	88 000.00	110 900.00	22 900.00	20.65		
	Total des provisions (II)	88 000.00	110 900.00	22 900.00	20.65		
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 009 699.94	3 283 701.07	274 001.13	8.34		
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 455 128.29	4 954 166.58	500 961.71	10.11		
	Dettes fiscales et sociales	805 282.60	759 351.98	45 930.62	6.05		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	343 172.14	120 093.28	223 078.86	185.75		
	Produits constatés d'avance	133 249.83		133 249.83			
	Total des dettes (III)	9 746 532.80	9 117 312.91	629 219.89	6.90		
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	27 973 288.61	26 466 872.37	1 506 416.24	5.69		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 343 992.80 6 122 254.91

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	53 385 859.80	2 257 376.34	55 643 236.14	57 968 589.32		2 325 353.18	4.01
Production vendue de biens							
Production vendue de services	408 226.54		408 226.54	303 411.96		104 814.58	34.55
Montant net du chiffre d'affaires	53 794 086.34	2 257 376.34	56 051 462.68	58 272 001.28		2 220 538.60	3.81
Production stockée							
Production immobilisée			63 542.99	56 813.63		6 729.36	11.84
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			150 456.42	186 887.57		36 431.15	19.49
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			150 428.27	50 017.84		100 410.43	200.75
Total des Produits d'exploitation (I)			56 415 890.36	58 565 720.32		2 149 829.96	3.67
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			42 388 941.62	49 289 980.84		6 901 039.22	14.00
Variation de stock			2 145 550.97	3 596 252.00		5 741 802.97	159.66
Achats de matières premières et autres approvisionnements			200 273.60	181 747.98		18 525.62	10.19
Variation de stock			3 891.24	4 581.14		689.90	15.06
Autres achats et charges externes (1)			5 005 381.92	4 727 446.23		277 935.69	5.88
Impôts, taxes et versements assimilés			432 479.46	310 937.19		121 542.27	39.09
Salaires			2 707 403.15	2 589 838.97		41 734.08	1.57
Cotisations sociales			884 624.26	921 858.97		38 595.39	4.56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			166 130.79	154 976.05		11 154.74	7.20
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			36 936.73	85 990.67		49 053.94	57.05
Dotations aux provisions			88 000.00	110 900.00		22 900.00	20.65
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			145 116.20	84 510.92		60 605.28	71.71
Total des Charges d'exploitation (II)			54 204 729.94	54 866 516.96		661 787.02	1.21
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 211 160.42	3 699 203.36		1 488 042.94	40.23
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	96 789.23		152 912.39		56 123.16	36.70
Autres intérêts et produits assimilés (2)						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change	373.24		33 023.14		32 649.90	98.87
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	97 162.47		185 935.53		88 773.06	47.74
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	143 707.01		181 982.55		38 275.54	21.03
Différences négatives de change	186 542.30				186 542.30	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	6 045.23		9 811.22		3 765.99	38.38
Total des charges financières (VI)	336 294.54		191 793.77		144 500.77	75.34
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	239 132.07		5 858.24		233 273.83	NS
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 972 028.35		3 693 345.12		1 721 316.77	46.61
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)	87 710.29		44 508.45		43 201.84	97.06
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	87 710.29		44 508.45		43 201.84	97.06
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	461 468.28		893 991.16		432 522.88	48.38
Total des produits (I+III+V+VII)	56 513 052.83		58 751 655.85		2 238 603.02	3.81
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	55 090 203.05		55 996 810.34		906 607.29	1.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 422 849.78		2 754 845.51		1 331 995.73	48.35

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Principes et conventions générales :

Depuis le 1er janvier 2025, la société applique le nouveau règlement ANC n°2022-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers.

Cette application constitue un changement de méthode comptable.

Les principales modifications apportées concernent la nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charges, la modification du plan de comptes et la modernisation des états financiers.

Par exemple, les produits de cession des immobilisations sont dorénavant comptabilisés dans le compte 757 "Produits des cessions d'éléments d'actifs" et les comptes de transferts de charges sont supprimés, l'imputation des dépenses se faisant désormais dans le compte de charges approprié.

Les impacts de modification concernant présentation des états financiers sont non significatifs pour Kumulus Vape.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.
- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)**, conformément à l'article **213-34 du PCG**.
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

Événements post-clôture

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations significatives

Le reliquat des codes promotionnels attribués aux clients B2C et B2B et non utilisés au 31/12/2025 sont provisionnés à leur valeur d'achat en autres provisions pour risques et charges pour 88 000,00 €.

Résultat exceptionnel :

Conformément à la nouvelle définition du résultat exceptionnel du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, les charges liées à un litige sur une de nos marques propres ont été reclassées en charges exceptionnelles. Il s'agit d'un "événement majeur et inhabituel".

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble

le plus grand d'entités dont	Nom : KUMULUS VAPE	NIF :
l'entité fait partie en	Adresse : 21 RUE MARCEL MERIEUX	CP : 69960
tant qu'entité filiale	Ville : CORBAS	Pays : FR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	176 188	31 419		207 607
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	532 771	160 492		693 263
Autres immobilisations incorporelles	900		900	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	204 972	21 966		226 938
Installations générales, agencements, aménagements divers	435 460	53 700		489 160
Matériel de transport	3 621			3 621
Matériel de bureau et matériel informatique	101 164	10 304		111 468
Mobilier	77 840			77 840
Autres immobilisations corporelles		451 716		451 716
Immobilisations financières				
Participations	3 427 670	897 597		4 325 267
Autres immobilisations financières	172 852	18 436		191 288
TOTAL GENERAL	5 133 439	1 645 630	900	6 778 168

L'augmentation des titres de participations concerne la société Cigaverte. Le PV de conseil d'administration du 20/06/25 de Cigaverte a acté la compensation du compte courant de Kumulus Vape en faveur de Cigaverte. Consécutivement il a été procédé chez Cigaverte à une augmentation de capital, prime de fusion incluse d'un montant de 897 608 €.

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	145 097	24 367		169 464
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	491 590	5 349		496 939
Autres immobilisations incorporelles	900		900	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	110 549	37 225		147 779
Installations générales, agencements, aménagements divers	145 148	79 968		225 733
Matériel de transport	781	725		1 506
Matériel de bureau et matériel informatique	66 665	13 788		80 453
Mobilier	60 338	4 582		65 042
TOTAL GENERAL	1 021 068	166 004	900	1 186 916

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	Max 3 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	Max 5 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	Max 5 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	39 556	5 043	39 556	0	5 043
Sur comptes clients	90 965	31 894		0	122 858
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	130 521	36 937	39 556	1	127 901

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Les frais de développement sont inscrits à l'actif avec une durée d'amortissement de 3 années maximum.

Renseignements concernant les filiales

- françaises
- étrangères

A. Total des filiales

Renseignements concernant les participations

- Participations détenues entre 10 et 50 %

—

—

—

■

■

1

1

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

■

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
-											
-											
- Participations non reprises											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations											
C. Total des filiales et des participations (A + B)				4 325 266	4 325 266	591 677					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Mouvements de l'exercice			
Montant à l'ouverture de l'exercice		3 427 670.00	
Variation de la dépréciation du portefeuille			
Abandon de compte courant Cigaverte		897 596	
Montant à la clôture de l'exercice		4 325 267.00	

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	8 182 437	10327988		2 145 551
Approvisionnements				
- Autres approvisionnements	62 750	66 641		3 891
TOTAL I	8 245 187	10394629		2 149 442
Production				
Production en cours				
TOTAL	8 245 187	10394629		2 149 442

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Marchandises - Marchandises revendues en l'état	5 043-	39 556-	
Approvisionnements			
TOTAL I	5 043-	39 556-	
Production			
Production en cours			
TOTAL	5 043-	39 556-	

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	191 288	0	191 288
Clients douteux ou litigieux	157 424	157 424	
Autres créances clients	3 706 127	3 706 127	
Impôts sur les bénéfices	308 097	308 097	
Taxe sur la valeur ajoutée	147 183	147 183	
Divers état et autres collectivités publiques	3 002	3 002	
Groupe et associés	762 677	762 677	
Débiteurs divers	271 981	271 981	
Charges constatées d'avance	2 691 536	2 691 536	
TOTAL	8 239 314	8 048 026	191 288

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	Marchandises non livrées Contrats à cheval	A la livraison Au prorata de consommation

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Parts sociales	0.05	3 066 577		40 000	3 026 577

Au 31/12/2025 au titre de son contrat de liquidité, Kumulus Vape détient 2 230 actions propres valorisées à 3,95 €.

Un dividende de 520 423 € a été distribué en 2025 au titre du résultat clos au 31/12/2024.

Kumulus Vape dispose depuis 2019 d'un plan d'attribution d'actions gratuites (AGA). Celui-ci vise à impliquer encore davantage les collaborateurs de la Société dans leurs missions quotidiennes. Le volume des AGA est attribué selon un barème précis basé sur l'ancienneté, les responsabilités et l'implication personnelle de chacun.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période minimale de un an. Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas encore propriétaires des actions mais disposent de droits à l'attribution incessibles et insaisissables. La durée cumulée de la période d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à 2 ans. Seuls les salariés présents à la fin de la période d'acquisition bénéficient de l'attribution des actions gratuites.

Les actions gratuites octroyées lors du dernier plan d'action 2023/2024 (6 616 actions), ne sont pas encore arrivées au terme de la période d'acquisition.

Les actions gratuites sont valorisées à la valeur de bourse du jour de la date d'acquisition (c'est-à-dire de l'acquisition définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition et de la date de décision initiale d'attribution).

L'assemblée générale mixte du 23 Juin 2025 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un programme de rachat de ses propres actions.

Au 31/12/2025, Kumulus Vape a racheté 286 754 actions.

Ce nombre d'actions rachetées s'entend après annulation de 40 000 actions décidée lors du CA du 30/12/2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	153 329	2 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 816 448			
Réserve légale	15 333			
Autres réserves	6 498 705	2 234 092		
Résultat de l'exercice	2 754 846		522 753	
Total des capitaux propres	17 238 659	2 232 092	522 753	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				151 329
Primes d'émission, de fusion, d'apport				7 816 448
Réserve légale				15 333
Autres réserves				8 732 797
Résultat de l'exercice				1 422 850
Total des capitaux propres				18 138 756

- ACTIONS PROPRES -
(Art. 832-12)

Nombre et valeur des actions propres	Immobilisations financières			
	À l'ouverture de l'exercice	Mouvements intervenus au cours de l'exercice		
		Acquisition	Cession	Reclassement
Nombre d'actions propres	4 375	324 609	40 000	

Nombre et valeur des actions propres	Valeurs mobilières de placement			
	À l'ouverture de l'exercice	Mouvements intervenus au cours de l'exercice		
		Acquisition	Cession	Reclassement

Valeurs mobilières de placement :
En plus de son contrat habituel de liquidité, Kumulus Vape a procédé courant 2025, à un programme de rachats complémentaire de ses propres actions.

Pour maintenir le nombre d'actions auto détenues inférieur à 10% du capital social, il a été procédé à une réduction de 40 000 actions. Cf annexe § 832-11.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Autres provisions pour charges	110 900	88 000		110 900	88 000
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	110 900	88 000		110 900	88 000

La provision pour charge concerne le programme de fidélité de nos clients B2B et B2C.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite qui n'est pas provisionnée dans les comptes sociaux.

Un calcul de la provision pour départ en retraite a été réalisé au 31/12/2025 pour la société Kumulus Vape uniquement, selon la méthode ANC 2021 et la table de mortalité TV 88/90.

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires de 1% à 4%
- Taux de rotation des salaires de 1% à 50%
- Taux actualisation de 3,96%

Ces indemnités ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés du groupe en provision pour risques et charges pour la dette actuarielle soit 46 216 €.

La dette actuarielle s'élève au 31/12/2025 à 46 216 €.

La Direction de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a entamé le 15 décembre 2025 un programme d'enquête relatif au respect des règles encadrant les délais de paiements. Le contrôle s'est soldé en avril 2026 par une absence de pénalités.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	14 641	14 641		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 995 059	592 518	2 402 541	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 455 128	5 455 128		
Personnel et comptes rattachés	117 190	117 190		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	163 774	163 774		
Taxe sur la valeur ajoutée	433 977	433 977		
Autres impôts taxes et assimilés	90 342	90 342		
Autres dettes	343 172	343 172		
Produits constatés d'avance	133 250	133 250		
TOTAL	9 746 533	7 343 992	2 402 541	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	288 642			

Les covenants bancaires de Kumulus Vape sont les suivantes :

- Le taux variable de l'emprunt de Cigaverte est adossé à un cap dont la maturité est au 29/09/2027.
- Un ratio de levier (dettes financières nettes/ EBITDA) doit être respecté chaque 31 décembre pour l'emprunt d'acquisition de Cigaverte; celui ci doit être inférieur ou égal à 2,5.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
B2B	50 988 074	53 139 437
B2C	4 655 162	4 829 153
Autres	408 226	303 411
TOTAL	56 051 462	58 272 001

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
France et Dom Tom	53 745 311	54 965 438
UE	1 321 777	2 201 077
Export	984 375	1 105 486
TOTAL	56 051 463	58 272 001

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	267 537
TOTAL	267 537

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 641
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	409 342
Dettes fiscales et sociales	240 596
TOTAL	664 578

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	21 500	21 500
TOTAL	21 500	21 500

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉS. EXCEP. -

(Art. 832-21)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles - Frais / Litige	87 710	
TOTAL	87 710	

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Don	7 310
TOTAL	7 310

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Autres engagements	
Nantissement des titres de participation	3 150 000
Retenue de garantie d'emprunt	81 000
TOTAL	3 231 000

Les engagements reçus par Kumulus Vape concernent les garanties de passif reçues des vendeurs pour les acquisitions des filiales. Ces montants sont confidentiels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **68 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	7
Employés	27
Ouvriers	34
TOTAL	68